

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 994

5 avril 2016

SOMMAIRE

AI Global Investments & CY S.C.A.	47668	IT Solutions S.A.	47676
Almeda S.A.	47677	John Deere Bank S.A.	47691
CARVAL GCF Lux Master S.à r.l.	47667	Joint Transaction S.A.	47712
Caudalie International S.à r.l.	47666	Klanderco Investments S.A.	47676
CDI Immobilière S.A.	47677	Legacy Pharmaceuticals International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	47669
Cofilux Investments 1 S.A.	47668	Letterone Corporate Partner S.à r.l.	47669
Concordia Pharmaceuticals Inc.	47667	Libra Fund II (Luxembourg)	47670
Consdorf Adjacent Investments S.à r.l.	47667	Life Project for Youth Luxembourg	47670
Corner Participations	47667	L.RAPHAEL International S.A.	47669
Crédit Agricole Private Banking Management Company	47668	Luxpai Holdo S.à r.l.	47669
Crédit Agricole Risk Insurance	47668	Maravillia Investments S.A. - SPF	47670
CVI CVF III Lux Master S.à r.l.	47676	Markutplace International S.à r.l.	47672
EEE 3 S.à r.l.	47666	Mauritius (Luxembourg) Investments S.à. r.l.	47675
EEE 4 S.à r.l.	47666	MBR Luxembourg	47671
Filaine S.A.	47674	MF Industrial Investments S.à r.l.	47671
Fin Metech Holdings S.A.	47677	Modasia Holding S.A.	47671
Foxlease Food S.A.	47674	M-Plify S.A.	47672
Friolux	47712	Real I.S. Management SA	47675
F. Schiltz	47675	Rysy Investments S.à r.l.	47675
ILP III Participations S.à r.l.	47702	SL GP Capital S.à r.l.	47673
Infront Finance Luxembourg S.à r.l.	47709	Vardarac S.à r.l.	47678
Inmet Finance Company Sàrl	47674	Via Holdco (Lux) S.à r.l.	47691
Inmet Panama II S.A.	47676	Ysalux S.A.	47673
Inmet Panama I S.à r.l.	47674		

EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 707.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la Société à Luxembourg en date du 21 janvier 2016

L'Assemblée a décidé:

1. de révoquer Monsieur Fabrice Léonard, gérant de la Société, avec effet immédiat;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Grégory Gosselin, né le 8 novembre 1982 à Libramont-Chevigny, Belgique et résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016057328/19.

(160017405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.623,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la Société en date du 22 janvier 2016

L'Assemblée a décidé:

1. de révoquer Monsieur Fabrice Léonard, gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de classe A de la Société Monsieur Grégory Gosselin, né le 8 novembre 1982 à Libramont-Chevigny, Belgique et résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016057329/19.

(160017392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Caudalie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.000.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 104.200.

Il est porté à la connaissance de tous que:

1. l'adresse du Gérant de la société Bertrand THOMAS a fait l'objet d'un changement. A savoir: 34, Island Road, Deep Water Bay, House C, Hong Kong, Chine.
2. l'adresse du Gérant de la société Mathilde CATHIARD épouse THOMAS a fait l'objet d'un changement. A savoir: 34, Island Road, Deep Water Bay, House C, Hong Kong, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016057278/16.

(160017366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Concordia Pharmaceuticals Inc., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 200.344.

Concordia Healthcare Inc., associé unique de la Société, a fusionné avec effet au 1^{er} janvier 2016 avec Concordia Healthcare Corp., une société de l'Ontario, Canada. La dénomination sociale de la société issue de la fusion est Concordia Healthcare Corp., enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Ontario, Canada sous le numéro 1947133 et avec siège social à 277 Lakeshore Road East, Suite 302, Oakville, Ontario L6J1H9, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057265/13.

(160017652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Consdorf Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.071.

Veillez noter que l'adresse du gérant, Pedro Fernandes das Neves est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Veillez noter que l'adresse du gérant Andrew Homer est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Veillez noter que l'adresse de l'associé Consdorf Adjacent Holdco S.à r.l. est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057266/14.

(160017425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Corner Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.264.

En date du 26 janvier 2016, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- De renouveler le mandat de M. Knut Reinertz en tant qu'administrateur unique de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2022

- De renouveler le mandat de GEFCO CONSULTING S.à r.l. ayant son siège social au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69580, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 26 janvier 2016.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2022.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057269/16.

(160016987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

CARVAL GCF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.842.

L'associé unique a accepté la démission de Peter Vorbirch avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057276/11.

(160017281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Crédit Agricole Risk Insurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.984.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 7 décembre 2015

Résolution 3: Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission d'Emmanuelle Yannakis-Puigbo en qualité d'Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Thierry Langreny, demeurant professionnellement chez Crédit Agricole Assurances, 8/10 Boulevard de Vaugirard F-75015 Paris, en qualité d'Administrateur et président du Conseil d'Administration.

Son mandat sera ratifié lors de la prochaine Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016057270/18.

(160017709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Crédit Agricole Private Banking Management Company, Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.481.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 décembre 2015 tenu par voie circulaire

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean-François Abadie en qualité d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2015.

- Acceptation de la démission de Monsieur Olivier Desjardins en qualité d'Administrateur avec effet au 9 décembre 2015

Pour la société

Référence de publication: 2016057272/13.

(160017477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Cofilux Investments 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 197.990.

EXTRAIT

L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B79327, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme, en son remplacement, Monsieur Marko Majkic, domicilié au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016057290/13.

(160017666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072618/10.

(160036848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

L.RAPHAEL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 147.030.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016058834/10.

(160018467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.220.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 05 Janvier 2016

1. M. Tobias STEMMLER a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommée comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 Janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à. r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016058844/16.

(160018892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Letterone Corporate Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.081.

EXTRAIT

Le mandat de Maxime Nino en tant que gérant de la Société a pris fin en date du 27 janvier 2016.

En date du 27 janvier 2016, Jonathan Muir, né le 16 janvier 1963 à Otford, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058847/15.

(160019572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Luxpai Holdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.250.

Par résolution signée en date du 3 décembre 2015, l'associé unique a pris les dispositions suivantes:

- Nomination de Mr Arnaud Bierry avec adresse professionnelle au 23 avenue Monterey, L2163 à Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Acceptation de la démission de Florence Gerardy au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016058859/13.

(160019251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Life Project for Youth Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg F 8.583.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration 28 janvier 2016

Le Conseil d'Administration a décidé:

De modifier l'article 5 des statuts dans les termes suivants:

«Le siège social est établi à Bertrange. Le conseil d'administration pourra transférer le siège social de l'association au Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour l'association

Signature

Référence de publication: 2016058849/16.

(160019942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Libra Fund II (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.113.

En date du 22 décembre 2015 et avec effet au 30 septembre 2015, l'associé unique Libra Fund (Luxembourg), avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 26.200 parts sociales de la manière suivante:

- 25.249 parts sociales à Libra Fund L.P., avec siège social au 767, Third Avenue, 21st Floor, NY 10017 New York, États-Unis, qui les acquiert;

- 951 parts sociales à Libra Offshore Master Fund L.P., avec siège social à Harbour Center, Ground Floor, KY1-1110 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058848/16.

(160019590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Maravillia Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.326.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 28 décembre 2015 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la société MARAVILLIA INVESTMENTS S.A. - SPF en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société du Liquidateur CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES SARL sis au 45, route d'Arlon L-8009 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux Actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME

CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES SARL

Liquidateur

Référence de publication: 2016058902/22.

(160019792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MBR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.198.

—
EXTRAIT

L'administrateur unique de la société anonyme MBR Luxembourg a nommé, en date du 11 janvier 2016, la société à responsabilité limitée S.F.C. REVISION. Société fiduciaire, comptable et de révision, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 86 446, avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, en qualité de dépositaire agréé des titres au porteur de la Société, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'adopté par la «Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière».

Pour extrait conforme

MBR Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016058905/19.

(160018322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.981.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Wim RITS, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2016;
- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance ce compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémie d'Esparbès, gérant A;
- Monsieur Eric-Jan van de Laar, gérant B; et
- Monsieur Ajit Singh Rai, gérant B;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016058907/19.

(160018822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.351.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2015

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- ETAM S.A.S. avec adresse professionnelle au 57-59, rue Henri Barbusse, F-92614 Clichy Cedex, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué représentée par Monsieur Pierre MILCHIOR en qualité de représentant permanent avec adresse professionnelle au 57-59, rue Henri Barbusse, 92614 Clichy Cedex

Son mandat respectif prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2019.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016058926/16.

(160019038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 18 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars, les actionnaires de la société M-PLIFY S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constatant que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué arrivent à échéance, dès lors elle décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Izidor CIGLAR, né le 30/07/1980 à Luxembourg, et demeurant à L-6986 Oberanven, 6, rue Jean-Pierre Gloden,
 - Monsieur Patrick HANSEN, né le 26/10/1972 à Luxembourg, et demeurant à L-6931 Mensdorf, 5, rue Wangert,
 - Monsieur Hubert SCHUMACHER, né le 24/03/1966 à Luxembourg, et demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château, et
 - Monsieur David TONHOFER, né le 14/09/1970 à Luxembourg, et demeurant à L-8217 Mamer, 19, Op Bierg.
- Monsieur Izidor CIGLAR, prénommé, est également administrateur-délégué.

Les mandats sont renouvelés pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Deuxième résolution

L'Assemblée constatant que le mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance, elle décide de renouveler, le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat est renouvelé pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2016054481/31.

(160013343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Markutplace International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.241.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent COURCELLE, entrepreneur, né le 22 février 1984 à Nantes (France) ayant son adresse au 331, La Cathelinère, 44119 Treillières, France,

ici valablement représenté par Monsieur Patrice GALLASIN, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Monsieur Vincent COURCELLE est l'associé unique de Markutplace International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 175.241, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 2013, numéro 825, (la Société),

en vertu de deux contrats de transferts de parts sociales datés du 21 décembre 2015, enregistrés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence dépôt L150238743 du 30 décembre 2015,

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la partie comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la partie comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

- la partie comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social du mandataire à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 42601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054485/45.

(160014448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

SL GP Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.637.

—
RECTIFICATIF

Suite à erreur reportée sur la notification enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 13 Mars 2015 sous la référence L150047141, veuillez prendre note de la correction suivante:

La démission de monsieur Keith Greally de son mandat de gérant de catégorie B de la Société est effective à la date du 13 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016056318/15.

(160015222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Ysalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.056.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 décembre 2015, que la liquidation de la société, décidée en date du 16 décembre 2015, a été clôturée et que la société YSALUX S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour: YSALUX S.A.

Société anonyme liquidée

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016056434/17.

(160015779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Filaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 79.225.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 18 janvier 2016 que le mandat d'Artémis Audit & Advisory S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé a été renouvelé avec effet au 17 décembre 2015 et prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056665/13.

(160016584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Foxlease Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.471.

Monsieur Philippe STOCK, né le 10 Septembre 1960 à Gosselies (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de catégorie B avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de l'an 2017.

Le 18 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme
FOXLEASE FOOD S.A.

Référence de publication: 2016056671/13.

(160016411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 827.169.795,04.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.174.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 18 novembre 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056755/14.

(160016711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Inmet Panama I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.525.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.740.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 18 novembre 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056756/14.

(160016710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.815.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 26 juin 2014

- La démission de Monsieur Pascal Wagner en tant que gérant de catégorie B de la Société est acceptée avec effet au 24 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2016056851/13.

(160016461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

—
Der alleinige Aktionär der Real I.S. Management S.A. teilt mit, dass

Herr Norbert Palsa, geschäftsansässig in 3 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit Datum zum 30. Juni 2015 von seiner Tätigkeit als Vorstandsmitglied entbunden wurde.

Frau Katja Mertes-Tegebauer, geschäftsansässig in 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum 30. Juni 2015 zum Vorstandsmitglied, bis zur Generalversammlung im Jahr 2019, ernannt wurde.

Herr Ralph Andermann, geschäftsansässig in 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum 28. Dezember 2015 von seinen Tätigkeiten als Vorstandsmitglied und Vorstandsvorsitzender entbunden wurde.

Herr Marco Brehm, geschäftsansässig in 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Vorstandsmitglied seit dem 06. März 2014 zudem die Amtsausführung als Vorstandsvorsitzender, bis zur Generalversammlung im Jahr 2019, wahrnimmt.
Luxembourg, den 21. Januar 2016.

Référence de publication: 2016056969/17.

(160016026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Rysy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.359,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.918.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 janvier 2016

Il résulte des résolutions de l'associé unique que M. Pawel Serej a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet à la date des résolutions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour: Rysy Investments S.à r.l.

Représenté par Gilles Duroy

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016056979/15.

(160016455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

F. Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.737.

—
La présente pour vous informer de ma démission avec effet immédiat de gérant technique de la s.à r.l. F. Schiltz.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Frédéric Steinhoff.

Référence de publication: 2016056646/9.

(160016756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.868.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 18 novembre 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056757/13.

(160016709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

IT Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.741.

L'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Patrick COLINET se trouve à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de l'administrateur, Monsieur Thierry Hellers, se trouve à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2016056772/15.

(160016744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Klanderco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 190.844.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 15 janvier 2016 lors de la réunion du conseil d'administration de la société
KLANDERCO INVESTMENTS S.A*

- M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de ses fonctions avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLANDERCO INVESTMENTS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016056785/16.

(160016490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

CVI CVF III Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 189.209.

L'associé unique a accepté la démission de Peter Vorbirch avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057978/10.

(160018464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

CDI Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 162.635.

CLOSURE OF LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016, 2LAC/2016/332, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme CDI Immobilière S.A. (en liquidation), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.635, constitué en date du 28 juillet 2011 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2255 du 23 septembre 2011.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

Après adoption du rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation, l'assemblée générale donne pleine et entière décharge au liquidateur LISOLUX S.à r.l., et au commissaire à la liquidation CeDerLux-Services S.à r.l., ayant tous les deux leur siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société CDI Immobilière S.A (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057958/29.

(160018989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Fin Metech Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.979.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de résolutions prises par l'assemblée des actionnaires le 29 décembre 2015*

Après avoir approuvé les comptes de clôture de liquidation et sur base des éléments en sa possession, l'assemblée générale des actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la société au 29 décembre 2015

L'assemblée générale des actionnaires décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au moins au siège social du liquidateur actuellement situé au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058017/15.

(160018177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Almeda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 147.472.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016065701/10.

(160028248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Vardarac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.816.912,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.309.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Gunilla Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 18, Spyrou Kyprianou, CY - 1075 Nicosia and registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number HE 322884 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mr. Mustafa Nezar, lawyer, with professional address at 10 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 December 2015.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Gunilla Limited, described above, is the Sole Shareholder of Vardarac S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8 - 10, Avenue de la Gare, L- 1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 179.309, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on 24 July 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 September 2013, number 2392 (the "Company").

II. That the articles of association of the Company have been amended one time by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 18 June 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2014, number 2408 (the "Articles").

III. That the Company's share capital amounts globally to twenty four million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve Dollars of the United States of America (USD 24,816,912) represented by two million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve (2,816,912) ordinary shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each and twenty two million (22,000,000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

IV. That the managers of the Company proposed to the Sole Shareholder to amend the MRPS features, provided in the Articles, so as to align such MRPS features from a tax and an accounting perspective.

V. That the agenda of the present meeting was the following:

Agenda

1. Change of the features of the MRPS of the Company.
2. Subsequent restatement of the Articles in order to reflect the change of the features of the MRPS of the Company.

VI. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the restatement of the MRPS features of the Company as well as the subsequent amendments, as required in relation thereto throughout the Articles.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend, restate and renumber the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), under the name of Vardarac S.à r.l. (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg- City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5.1. Capital social. The share capital amounts to twenty four million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve United States Dollars (USD 24,816,912) represented by two million eight hundred sixteen thousand nine hundred twelve (2,816,912) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the “Ordinary Shares”) and twenty-two million (22, 000, 000) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the “MRPS”), all fully subscribed and entirely paid up.

MRPS will rank prior to Ordinary Shares meaning that the rights attached to the MRPS will be senior to the rights attached to the Ordinary Shares. For the sake of clarity, “shares” in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS. At the moment and as long as all the shares are held by only one member, the Company is a sole member company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200- 2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole member and each agreement entered into between the sole member and the Company represented by him shall be established in writing.

5.2. Share premium

Ordinary Shares and MRPS (together referred to as the “classes” of shares and each referred to as a “class” of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the MRPS (the “MRPS Premium”) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the “MRPS Premium Account”.

The member(s) may also resolve to increase the amount of the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, provided that member(s) representing more than half of each class of shares of the Company and representing together more than half of the entire share capital of the Company are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the member(s) present or represented vote in favor.

Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

A portion of MRPS Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (composed of both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

5.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the general members' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole member, if an impairment is booked in the Company's quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the member shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

5.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.5 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the members' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 6. Transfer of Shares. In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Art 7. Redemption of shares.

7.1. Redemption of Ordinary Shares

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Ordinary Shares. Redemptions of the Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole member or where there is more than one member by unanimous resolution of all the members for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of Ordinary Shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves,
- the repurchased Ordinary Shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

7.2. Redemption of MRPS

All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in article 49- 8 of the Law, including the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to article 72-1 of the Law or proceeds of a new issue made for the redemption purpose, MRPS will be redeemed partially or in full, pursuant to the terms and conditions set forth below. MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date") The Company shall redeem the MRPS at the latest ten (10) years after their issuance date (the "Maturity Date").

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to (i) the aggregate par value of the redeemed MRPS, (ii) the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS as well as (iii) any Preferred Distributable Amount as defined in article 19 accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price"). Nonetheless, the MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so ("Available Funds") on the concerned date in accordance with article 72-1 of the Law. In case the Company disposes of Available Funds (for the calculation of which the accrued but unpaid Preferred Distributable Amount, as defined in article 19, should be added) to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds (for the calculation of which the accrued but unpaid Preferred Distributable Amount, as defined in article 19 should be added) to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder(s) so agree. The Company may perform early repayments without penalty.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which such member owns. Each member has voting rights commensurate with such shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

However, resolutions to alter the Articles may, at any time, be adopted by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital, subject to the provisions of the Law. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The holding of general meetings of members shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Voting rights. Each Ordinary Share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Each MRPS will only carry limited voting rights meaning that the holders of MRPS shall only be entitled to vote (each MRPS giving right to one vote) in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights,
- The determination of the Preferred Distributable Amount, as defined in article 19, attaching to the MRPS,
- The conversion of MRPS into Ordinary Shares,
- The decrease of the share capital of the Company,
- Any change to its corporate purpose,
- The issue of convertible bonds,
- The dissolution of the Company before its term,
- The conversion of the Company into a company of another legal form,

The MRPS may be issued only if the following cumulative conditions are complied with:

- The Company is held by a sole member;
- MRPS do not represent more than half of the share capital of the Company;
- MRPS will confer the right to a Preferred Distributable Amount, as defined in article 19;
- MRPS will confer a preferential right to the reimbursement of the contribution.

Should the conditions stated above cease to be fulfilled, the holders of MRPS will recover the voting rights attached to the Ordinary Shares.

If the Preferred Distributable Amount, as defined in article 19, has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years (and until such time as it shall have been paid in full), the holders of MRPS will recover the voting rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager (s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting

to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of expenses and amortization represent the net profit for purposes of a distribution to be approved by the annual general meeting of the members or by single member's decisions. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the member(s) proportionally to the Ordinary Shares they hold, carried forward, or transferred to a distributable reserve and, as the case arise, then distributed as part of an exceptional distribution upon a member(s) decision.

The annual general meeting of the members or the sole member may also decide to pay a Preferred Distributable Amount, as defined below. The net profit and the Preferred Distributable Amount are together referred to as the "Distributable Amount".

For every financial year of the company, the holder of MRPS is entitled to:

(i) a cumulative preferred distributable amount of one percent (1%) a year to be accrued on the MRPS on a daily basis, computed on the first day of each month in arrears on the par value of the MRPS and MRPS Premium Account, until the MRPS' redemption ("Fixed Preferred Distributable Amount"), and

(ii) a preferred variable cumulative distributable amount corresponding to the sum of

- (a) any return derived from the Investments,
 - (b) reduced by an arm's length margin over the Investments, as determined from time to time in a transfer pricing study (including addenda, if any) prepared for the Company,
 - (c) less the Financial Expenses (if any),
 - (d) less the Fixed Preferred Distributable Amount, and
 - (e) less any withholding tax levied on the income received from the Investments
- ("Variable Preferred Distributable Amount")
 (together the "Preferred Distributable Amount").

"Investments" refers to the receivables held by the Company and owed by affiliated companies.

"Financial Expenses" refers to the financial expenses incurred by the Company during the financial year on debt financing the Investments other than MRPS and MRPS Premium Account, if any.

Preferred Distributable Amount may be either (i) declared each year to the extent the Company has sufficient Distributable Amount available, or (ii) cumulated. If the current year's Preferred Distributable Amount is not declared (due to a lack of Distributable Amount or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient Distributable Amount to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the net profit of the Company for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Distributable Amount of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The above Preferred Distributable Amount does not have any impact on the obligation for each member to participate to the losses under the sequence described in article 21 of the present Articles.

The holders of MRPS are not entitled to the Ordinary Dividend, except when holding Ordinary Share(s) as well as MRPS.

The Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the ordinary member(s) so agree.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay one or more interim Preferred Distributable Amount with respect to the MRPS ("Preferred Interim Distributable Amount") and interim dividends on Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing a Distributable Amount. The declaration of Preferred Interim Distributable Amount shall be limited to the Preferred Distributable Amount accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to what is in excess of the amounts necessary to declare the Preferred Interim Distributable Amount until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed / paid may not exceed the Distributable Amount since the end of the last financial year, if existing, increased by the Distributable Amount carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation - Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of members in accordance with the conditions laid down for Amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e.: MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Distributable Amount accumulated/accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e.: Ordinary Shares, Ordinary Share Premium Account, Ordinary Share Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders

of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Gunilla Limited, une société constituée et valablement existante selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 18, Spyrou Kyprianou, floor 301, CY - 1075 Nicosie, Chypre et enregistrée auprès du registre des sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 322884 (l’“Associé Unique”).

ici représentée par M. Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015.

Ladite procuration signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, représentée par son mandataire a requis le notaire d’acter ce qui suit:

I. Que Gunilla Limited, décrite ci-dessus, est l’Associé Unique de Vardarac S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L- 1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.309, constituée par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 septembre 2013 sous le numéro 2392 (la “Société”).

II. Que les Statuts de la Société ont été modifiés une fois par un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2408 le 8 septembre 2014 (les “Statuts”).

III. Que le capital social de la Société est égal à un total de vingt-quatre millions huit cent seize mille neuf cent douze Dollars Américains (24.816.912 USD) représenté par deux millions huit cent seize mille neuf cent douze (2.816.912) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d’un Dollar Américain (1 USD) chacune et vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d’un Dollar Américain (1 USD) chacune (les “MRPS”), toutes entièrement souscrites et libérées.

IV. Que les gérants de la Société ont proposé à l’Associé Unique de modifier les caractéristiques des MRPS comme elles existent actuellement dans les Statuts pour aligner ces caractéristiques des MRPS d’un point de vue fiscal et comptable.

V. Que l’ordre du jour de la présente assemblée est tel que suit:

Ordre du jour

1. Modification des caractéristiques des MRPS.

2. Modification subséquente des Statuts afin de refléter le changement des caractéristiques des MRPS de la Société.

VI. En conséquence de l’ordre du jour, l’Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique a décidé d’approuver la modification des caractéristiques des MRPS de la Société, ainsi que les modifications subséquentes, telles que requises dans le corps des Statuts.

Second résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier, de reformuler et de renuméroter les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

“Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée sous le nom de Vardarac S.à r.l. régie par les lois applicables à une telle entité (la “Société”) en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”) et les présents statuts (les “Statuts”).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5.1 Capital social. Le capital social de la Société est de vingt-quatre millions huit cent seize mille neuf cent douze dollars américains (24.816.912 USD) représenté par deux millions huit cent seize mille neuf cent douze (2.816.912) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les “Parts Sociales Ordinaires”) et vingt-deux millions (22.000.000) de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les “MRPS”), toutes entièrement souscrites et libérées

Les MRPS auront un rang prioritaire sur les Parts Sociales Ordinaires, ceci signifie que les droits attachés aux MRPS seront seniors par rapport aux droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires. Dans un objectif de clarté, les “parts sociales” dans ces présents Statuts incluront les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS. Aussi longtemps que les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est unipersonnelle, au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, parmi d'autres, seront appliqués, ceci entraînant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat entre l'associé unique et la Société représentée par lui, sera établi par un écrit.

5.2. Prime d'émission. Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS (ensemble les "classes" de parts sociales et chacune une "classe" de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumise aux exigences légales et aux provisions des présents Statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire (la "Prime d'Emission Ordinaire") restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires". Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la "Prime d'Emission des MRPS") restera attaché aux MRPS et sera dénommé "Compte de Prime d'Emission des MRPS".

Le(s) associé(s) peut/peuvent également décider d'augmenter le montant du Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires et/ou du Compte de Prime d'Emission de MRPS par voie d'apport ou d'incorporation des réserves disponibles de la Société, à condition que l'/les associé(s) représentant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales de la Société et représentant ensemble plus de la moitié de l'ensemble du capital social de la Société soit/soient présent(s) ou représenté(s) à l'assemblée durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en sa faveur.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires et/ou sur le Compte de Prime d'Emission de MRPS constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

Une partie de la Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires égale à dix pourcents (10%) du capital social (composé des Parts Sociales Ordinaires ainsi que des MRPS) sera allouée à la réserve légale.

5.3. Modification du capital social. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 8 de ces Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

Aussi longtemps que la Société a un associé unique, si une dépréciation est enregistrée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur de n'importe laquelle de ses filiales et si les comptes trimestriels montrent qu'en plus de cette dépréciation, la Société est en situation de perte, les associés doivent, avant la fin de l'exercice fiscal au cours duquel la dépréciation a été enregistrée, diminuer le Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires pour absorber cette perte.

5.4. Indivisibilité des parts sociales Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires conjoints doivent désigner une personne unique comme leur représentant envers la Société.

5.5. Enregistrement des parts sociales Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom de la personne spécifique, et enregistrées sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être cédées en conformité avec les articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1. Rachat de Parts Sociales Ordinaires

La Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires. Les rachats des Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par la prise d'une résolution de l'associé unique ou, lorsque la Société dispose de plusieurs associés, par des résolutions prise à l'unanimité de tous les associés de la Société présent ou représentés lors de l'assemblée général extraordinaire des associés et de l'associé unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de Parts Sociales Ordinaires par la Société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuable et des réserves disponibles.
- Les Parts Sociales Ordinaires rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

7.2. Rachat de MRPS.

Toutes les MRPS sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions fixées par l'article 49-8 de la Loi, ceci incluant le fait que le rachat des MRPS peut uniquement être fait au moyen des sommes distribuables aux termes de l'article 72-1 de la Loi et des produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but de ce rachat. Les MRPS seront rachetés partiellement ou intégralement, conformément aux termes et conditions susmentionnés.

Les MRPS sont rachetables (partiellement ou intégralement) à tout moment jusqu'à maturité à l'option de la Société (une "Date de Rachat Anticipé"). La Société rachètera les MRPS au plus tard dix (10) ans après la date d'émission de leurs séries (la "Date de Maturité").

Les MRPS seront rachetés pour un montant correspondant à (i) la valeur nominale agrégée des MRPS rachetés, (ii) la Prime d'Emission de MRPS attachée aux MRPS rachetés et à (iii) tout Montant Distribuible Préférentiel comme défini à l'article 19, accumulé mais non encore émis sur les MRPS rachetées au jour du rachat (le "Prix de Rachat"). Néanmoins, les MRPS seront uniquement rachetés à la Date de Maturité si la Société a les fonds suffisants pour le faire (les "Fonds

Disponibles”) à la date considérée conformément à l’article 72-1 de la Loi. Au cas où la Société disposerait des Fonds Disponibles (pour le calcul duquel le Montant Distribuable Préférentiel accumulé mais non payé, comme défini à l’article 19, devrait être ajouté) pour payer le Prix de Rachat mais n’a pas le numéraire disponible suffisant à la Date de Maturité, elle peut, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité). Au cas où la Société a les Fonds Disponibles (pour le calcul duquel le Montant Distribuable Préférentiel accumulé mais non payé, comme défini à l’article 19, devrait être ajouté) pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date de Maturité soit à la Date de Rachat Anticipé), si les détenteurs de MRPS l’acceptent. La Société peut effectuer des rachats anticipés sans pénalité.

Les MRPS rachetés par la Société seront immédiatement annulés et le montant du capital social sera diminué du même montant. De plus, le Compte de Prime d’Emission des MRPS sera réduit du même montant.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l’Assemblée Générale. En cas de pluralité d’associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives, peu important le nombre de parts sociales qu’il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa détention. Les décisions collectives sont seulement valablement prises lorsqu’elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales et détenant ensemble plus de la moitié du capital social.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d’une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts pourront à tout moment, être adoptées par l’associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital, selon les provisions de la Loi. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l’unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s’ils constatent qu’ils ont été informés de l’ordre du jour de l’assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

La tenue d’assemblées générales extraordinaires n’est pas obligatoire lorsque le nombre d’associés ne dépasse pas les vingt-cinq (25). Dans un tel cas, chaque associé reçoit l’énoncé précis du texte des résolutions ou décisions devant être adoptées et donne son vote par écrit.

Art. 9. Vote. Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque MRPS porte seulement des droits de vote limités, ceci signifie que les détenteurs de MRPS ont seulement le droit de voter (chaque MRPS donnant droit à un vote) lors des assemblées générales extraordinaires convoquées pour décider des sujets suivants:

- L’émission de nouvelles parts sociales portant des droits de préférence,
- La détermination du Montant Distribuable Préférentiel, tel que défini à l’article 19, attaché au MRPS,
- La conversion des MRPS en Parts Sociales Ordinaires,
- La réduction du capital de la Société,
- Tout changement de son objet social,
- L’émission de titres convertibles,
- La dissolution de la Société avant son terme,
- La conversion de la Société en société d’une autre forme juridique,

Les MRPS peuvent seulement être émises si les conditions cumulatives suivantes sont remplies:

- La Société est détenue par un associé unique,
- Les MRPS ne représentent pas plus de la moitié du capital social de la Société,
- Les MRPS confèrent le droit au Montant Distribuable Préférentiel, tel que défini à l’article 19,
- Les MRPS confèrent un droit de préférence au remboursement de l’apport.

Si les conditions énoncées ci-dessus cessent d’être remplies, les détenteurs de MRPS recouvreront les droits de vote attachés aux Parts Sociales Ordinaires.

Si le Montant Distribuable Préférentiel, tel que défini à l’article 19, n’a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit, pendant une période de deux années fiscales successives (et jusqu’à la fin de cette période comme il aurait dû être payé intégralement), les détenteurs de MRPS recouvreront les droits de vote attachés aux Parts Sociales Ordinaires.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n’a qu’un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l’assemblée générale.

Les décisions de l’associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l’associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommés respectivement gérants de classe A et gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux classes, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux classes, la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Profits, Réserves et Dividendes. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais et amortissements, constituent le bénéfice net pouvant faire l'objet d'une distribution devant être approuvée par l'assemblée générale annuelle des associés ou par décision de l'associé unique. Il est prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du profit net peut être distribué aux/à l'associé(s) proportionnellement aux Parts Sociales Ordinaires qu'il(s) détient/détiennent, reporté(s), ou transféré(s) à une réserve distribuable et, le cas échéant, ensuite distribué(s) en tant que dividende exceptionnel suite à une décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique.

L'assemblée générale annuelle des associés ou de l'associé unique (selon le cas) peut également décider de payer un Montant Distribuable Préférentiel, comme définit ci-dessous. Le profit net et le Montant Distribuable Préférentiel sont ensemble appelés le "Montant Distribuable".

Pour chaque année comptable de la Société, le détenteur de MRPS a droit à:

(i) un montant préférentiel distribuable cumulé d'un pour cent (1%) par an, accumulé sur les MRPS sur une base quotidienne, calculé au premier jour de chaque mois en arriérés sur la valeur des MRPS et le Compte de Prime d'Emission du MRPS jusqu'au rachat des MRPS (le "Montant Distribuable Préférentiel Fixe"), et

(ii) (ii) un montant distribuable préférentiel variable cumulé correspondant à la somme de:

(a) tout retour dérivé des Investissements,

(b) réduit d'une marge équitable sur les Investissements tels que déterminés de temps en temps dans une étude de prix de transfert (incluant toutes modifications y annexées, le cas échéant), préparée par la Société,

(c) moins les Charges Financières (le cas échéant),

(d) moins le Montant Distribuable Préférentiel Fixe, et

(e) moins la taxe retenue à la source saisie sur les revenus reçus des Investissements

("Montant Distribuable Préférentiel Variable")

(ensemble le "Montant Distribuable Préférentiel").

Les "Investissements" font référence aux créances détenues par la Société et dues par les sociétés affiliées

Les "Charges Financières" font référence aux charges financières encourues par la Société pendant l'année fiscale sur la dette finançant les Investissements autres que les MRPS et le compte de Prime d'Emission des MRPS, le cas échéant.

Le Montant Distribuable Préférentiel peut être soit (i) déclaré chaque année à condition que la Société ait un Montant Distribuable suffisant disponible, ou (ii) cumulé. Si le Montant Distribuable Préférentiel de l'année en cours n'est pas déclaré (à cause d'un manque de Montant Distribuable ou autre), il devra être cumulé et peut être déclaré à tout moment jusqu'au rachat des MRPS à condition qu'il existe un Montant Distribuable suffisant à distribuer.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit au profit net de la Société pour tout exercice social (le "Dividende Ordinaire"), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits au Montant Distribuable Préférentiel des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été payés.

Le Montant Distribuable Préférentiel ci-dessus n'a aucun impact sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes selon la phrase décrite à l'article 21 des présents Statuts.

Les détenteurs de MRPS n'ont pas droit au Dividende Ordinaire, sauf s'ils détiennent une/des Part(s) Ordinaire(s) en plus des MRPS.

Le Dividende Ordinaire peut être payé en numéraire ou en nature, si le(s) Associé(s) Ordinaire(s) l'accepte(nt).

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un ou plusieurs Montants Distribuables Préférentiels concernant les MRPS ("Montant Distribuable Intérimaire Préférentiel") et des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales Ordinaires ("Dividende Intérimaire Ordinaire"), y compris durant le premier exercice fiscal, à condition que soit établi un bilan intérimaire montrant un Montant Distribuable. La déclaration d'un Montant Distribuable Intérimaire Préférentiel sera limitée au Montant Distribuable Préférentiel accru sur les MRPS au jour où cette décision est prise. Le Dividende Ordinaire Intérimaire sera limité à ce qui excède les montants nécessaires à la déclaration d'un Montant

Distribuable Intérimaire Préférentiel jusqu'à la fin de l'exercice fiscal. Chaque gérant peut décider, à sa seule discrétion, de faire revoir le bilan intérimaire par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total à distribuer/payer ne doit pas excéder le Montant Distribuible depuis la fin du dernier exercice fiscal, le cas échéant, augmenté du Montant Distribuible reporté et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et le montant à allouer aux réserves conformément aux exigences de la Loi et des Statuts.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation - Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la Modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le (s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

A la liquidation de la société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (c.-à-d.: MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et au Montant Préférentiel Distribuible du dividende lié aux MRPS cumulé/accru ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (c.-à-d.: Parts Sociales Ordinaires, Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, Prime d'Emission allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve, le cas échéant) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entièreté du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs des MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.

En cas de mali de liquidation, ce mali sera supporté en premier lieu par les porteurs d'Actions Ordinaires, et ensuite par les détenteurs de MRPS si nécessaire.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous toute forme supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version en français et en cas de divergence, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée, au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: Nezar, Delvaux agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/175. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052634/714.

(160010275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Cette notice rectifie la notice enregistrée en date du 25 janvier 2016 sous le numéro L160014501
M. Jacques Taylor est nommé délégué à la gestion journalière avec effet au 3 décembre 2015.
Toutes les autres informations restent inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

John Deere Bank S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016057486/14.

(160017453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Via Holdco (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 184.157.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

Via L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, registered under number 1723 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal with power of substitution given on December 17, 2015.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Via Holdco (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184157 (the Company). The Company was incorporated on 20 January 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1 April 2014 number 833.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 5 October 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Creation of a new class of shares of the Company, being the class D shares of the Company, such class of shares being divided into ten sub-catégories of shares, each with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the Class D Shares, each sub-class of shares being the Class D1 Shares, the Class D2 Shares, the Class D3 Shares, the Class D4 Shares, the Class D5 Shares, the Class D6 Shares, the Class D7 Shares, the Class D8 Shares, the Class D9 Shares and the Class D10 Shares);

(2) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty five thousand Euros) to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 500,000 (five hundred thousand Euros), by way of the creation and issuance of 125,000 (one hundred and twenty five thousand) Class D Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and having an aggregate subscription price of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euros);

(3) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares by the contribution of a total amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euros) out of the capital surplus account "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009 (Account 115);

(4) Subsequent amendment of the Articles to reflect the resolutions adopted under items (1) and (2) above; and

(5) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares of the Company, being the Class D Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, the Class D Shares being subdivided into ten sub-categories of shares:

- (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D1 Shares,
- (ii) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D2 Shares,
- (iii) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D3 Shares,
- (iv) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D4 Shares,
- (v) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D5 Shares,
- (vi) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D6 Shares,
- (vii) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D7 Shares,
- (viii) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D8 Shares,
- (ix) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D9 Shares, and
- (x) 12,500 (twelve thousand five hundred) Class D10 Shares (together the New Shares).

Each sub-class of shares shall have the rights as set out in the Articles as amended below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty five thousand Euros) to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 500,000 (five hundred thousand Euros), by way of the creation and issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby subscribes to the New Shares and to fully pay them up by a contribution of a total amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euros) out of the Account 115 of the Company.

The amount of the contribution is wholly allocated to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, on the basis of the accounts of the Company dated December 8, 2015 (the Accounts), the Company has sufficient distributable reserves to fully pay-up the New Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) represented by:

(a) 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class A shares (the Class A Shares), divided into:

- (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A1 shares (the Class A1 Shares);
- (ii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A2 shares (the Class A2 Shares);
- (iii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A3 shares (the Class A3 Shares);
- (iv) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A4 shares (the Class A4 Shares);
- (v) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A5 shares (the Class A5 Shares);
- (vi) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A6 shares (the Class A6 Shares);
- (vii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A7 shares (the Class A7 Shares);
- (viii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A8 shares (the Class A8 Shares);
- (ix) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A9 shares (the Class A9 Shares);
- (x) 12,500 (twelve thousand five hundred) class A10 shares (the Class A10 Shares);

(b) 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) class B shares (the Class B Shares), divided into:

- (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B1 shares (the Class B1 Shares);
- (ii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B2 shares (the Class B2 Shares);
- (iii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B3 shares (the Class B3 Shares);
- (iv) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B4 shares (the Class B4 Shares);
- (v) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B5 shares (the Class B5 Shares);
- (vi) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B6 shares (the Class B6 Shares);
- (vii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B7 shares (the Class B7 Shares);
- (viii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B8 shares (the Class B8 Shares);
- (ix) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B9 shares (the Class B9 Shares);

- (x) 12,500 (twelve thousand five hundred) class B10 shares (the Class B10 Shares);
- (c) 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) class C shares (the Class C Shares), divided into:
 - (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C1 shares (the Class C1 Shares);
 - (ii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C2 shares (the Class C2 Shares);
 - (iii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C3 shares (the Class C3 Shares);
 - (iv) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C4 shares (the Class C4 Shares);
 - (v) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C5 shares (the Class C5 Shares);
 - (vi) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C6 shares (the Class C6 Shares);
 - (vii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C7 shares (the Class C7 Shares);
 - (viii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C8 shares (the Class C8 Shares);
 - (ix) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C9 shares (the Class C9 Shares);
 - (x) 12,500 (twelve thousand five hundred) class C10 shares (the Class C10 Shares);
- (d) 125,000 (one hundred twenty-five thousand) class D shares (the Class D Shares), divided into:
 - (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D1 shares (the Class D1 Shares);
 - (ii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D2 shares (the Class D2 Shares);
 - (iii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D3 shares (the Class D3 Shares);
 - (iv) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D4 shares (the Class D4 Shares);
 - (v) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D5 shares (the Class D5 Shares);
 - (vi) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D6 shares (the Class D6 Shares);
 - (vii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D7 shares (the Class D7 Shares);
 - (viii) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D8 shares (the Class D8 Shares);
 - (ix) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D9 shares (the Class D9 Shares);
 - (x) 12,500 (twelve thousand five hundred) class D10 shares (the Class D10 Shares);

each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each in registered form, each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles. Each sub-class of shares should have a nominal value of a minimum of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) with each class of shares having a minimal nominal value of EUR 125,000 (one hundred and twenty five thousand euros).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

The Sole Shareholder further resolves to amend article 15 of the Articles to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" 15. Allocation of Profits.

15.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2 The balance of the profit of the Company (after allocation to the statutory reserve, if applicable), if any, shall be distributed as follows:

(a) to the holders of the Class A Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in Via (Lux) 1 S.à r.l., including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital-gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such investment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Via (Lux) 1 Share Profit), allocated as follows:

(i) first, to the holders of the Class A1 Shares, an amount equal to (i) zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class A1 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(ii) second, to the holders of the Class A2 Shares, an amount equal to (i) zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A2 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(iii) third, to the holders of the Class A3 Shares, an amount equal to (i) zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class A3 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(iv) fourth, to the holders of the Class A4 Shares, an amount equal to (i) one per cent (1 %) of the nominal value of the Class A4 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(v) fifth, to the holders of the Class A5 Shares, an amount equal to (i) one point twenty-five per cent (1.25%) of the nominal value of the Class A5 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(vi) sixth, to the holders of the Class A6 Shares, an amount equal to (i) one point fifty percent (1.50%) of the nominal value of the Class A6 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(vii) seventh, to the holders of the Class A7 Shares, an amount equal to (i) one point seventy-five percent (1.75%) of the nominal value of the Class A7 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(viii) eighth, to the holders of the Class A8 Shares, an amount equal to (i) two percent (2%) of the nominal value of the Class A8 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(ix) ninth, to the holders of the Class A9 Shares, an amount equal to (i) two point twenty per cent (2.25%) of the nominal value of the Class A9 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A10 Shares is outstanding; and

(x) tenth, to the holders of the Class A10 Shares, an amount equal to the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit.

(b) to the holders of the Class B Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in Via (Lux) 2 S.à r.l., including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital-gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such investment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Via (Lux) 2 Share Profit), allocated as follows:

(i) first, to the holders of the Class B1 Shares, an amount equal to (i) zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B1 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B2 Shares, Class B3 Shares, Class B4 Shares, Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(ii) second, to the holders of the Class B2 Shares, an amount equal to (i) zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B2 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B3 Shares, Class B4 Shares, Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(iii) third, to the holders of the Class B3 Shares, an amount equal to (i) zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class B3 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B4 Shares, Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(iv) fourth, to the holders of the Class B4 Shares, an amount equal to (i) one per cent (1 %) of the nominal value of the Class B4 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(v) fifth, to the holders of the Class B5 Shares, an amount equal to (i) one point twenty-five per cent (1.25%) of the nominal value of the Class B5 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(vi) sixth, to the holders of the Class B6 Shares, an amount equal to (i) one point fifty percent (1.50%) of the nominal value of the Class B6 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(vii) seventh, to the holders of the Class B7 Shares, an amount equal to (i) one point seventy-five percent (1.75%) of the nominal value of the Class B7 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(viii) eighth, to the holders of the Class B8 Shares, an amount equal to (i) two percent (2%) of the nominal value of the Class B8 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(ix) ninth, to the holders of the Class B9 Shares, an amount equal to (i) two point twenty per cent (2.25%) of the nominal value of the Class B9 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B10 Shares is outstanding; and

(x) tenth, to the holders of the Class B10 Shares, an amount equal to the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit;

(c) to the holders of the Class C Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in Via (Lux) 3 S.à r.l., including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital-gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such investment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Via (Lux) 3 Share Profit), allocated as follows:

(i) first, to the holders of the Class C1 Shares, an amount equal to (i) zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class C1 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C2 Shares, Class C3 Shares, Class C4 Shares, Class C5 Shares, Class C6 Shares, Class C7 Shares, Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(ii) second, to the holders of the Class C2 Shares, an amount equal to (i) zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C2 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C3 Shares, Class C4 Shares, Class C5 Shares, Class C6 Shares, Class C7 Shares, Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(iii) third, to the holders of the Class C3 Shares, an amount equal to (i) zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class C3 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C4 Shares, Class C5 Shares, Class C6 Shares, Class C7 Shares, Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(iv) fourth, to the holders of the Class C4 Shares, an amount equal to (i) one per cent (1 %) of the nominal value of the Class C4 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C5 Shares, Class C6 Shares, Class C7 Shares, Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(v) fifth, to the holders of the Class C5 Shares, an amount equal to (i) one point twenty-five per cent (1.25%) of the nominal value of the Class C5 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C6 Shares, Class C7 Shares, Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(vi) sixth, to the holders of the Class C6 Shares, an amount equal to (i) one point fifty per cent (1.50%) of the nominal value of the Class C6 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C7 Shares, Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(vii) seventh, to the holders of the Class C7 Shares, an amount equal to (i) one point seventy-five per cent (1.75%) of the nominal value of the Class C7 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C8 Shares, Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(viii) eighth, to the holders of the Class C8 Shares, an amount equal to (i) two per cent (2%) of the nominal value of the Class C8 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C9 Shares or Class C10 Shares are outstanding;

(ix) ninth, to the holders of the Class C9 Shares, an amount equal to (i) two point twenty per cent (2.25%) of the nominal value of the Class C9 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit if no Class C10 Shares is outstanding; and

(x) tenth, to the holders of the Class C10 Shares, an amount equal to the remainder of the Via (Lux) 3 Share Profit; and

(d) to the holders of the Class D Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in Via (Lux) 4 S.à r.l., including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital-gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such investment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Via (Lux) 4 Share Profit), allocated as follows:

(i) first, to the holders of the Class D1 Shares, an amount equal to (i) zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D1 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D2 Shares, Class D3 Shares, Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(ii) second, to the holders of the Class D2 Shares, an amount equal to (i) zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D2 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D3 Shares, Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(iii) third, to the holders of the Class D3 Shares, an amount equal to (i) zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class D3 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(iv) fourth, to the holders of the Class D4 Shares, an amount equal to (i) one per cent (1 %) of the nominal value of the Class D4 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(v) fifth, to the holders of the Class D5 Shares, an amount equal to (i) one point twenty-five per cent (1.25%) of the nominal value of the Class D5 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(vi) sixth, to the holders of the Class D6 Shares, an amount equal to (i) one point fifty per cent (1.50%) of the nominal value of the Class D6 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(vii) seventh, to the holders of the Class D7 Shares, an amount equal to (i) one point seventy-five per cent (1.75%) of the nominal value of the Class D7 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D Shares, Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(viii) eighth, to the holders of the Class D8 Shares, an amount equal to (i) two per cent (2%) of the nominal value of the Class D8 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D9 Shares or Class D10 Shares are outstanding;

(ix) ninth, to the holders of the Class D9 Shares, an amount equal to (i) two point twenty per cent (2.25%) of the nominal value of the Class D9 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit if no Class D10 Shares is outstanding;

(x) tenth, to the holders of the Class D10 Shares, an amount equal to the remainder of the Via (Lux) 4 Share Profit; and

(e) to the shareholders, in proportion of the shares held by each shareholder in the Company, an amount equal to the profits which do not qualify as Via (Lux) 1 Share Profits, Via (Lux) 2 Share Profits, Via (Lux) 3 Share Profits nor Via (Lux) 4 Share Profits.

15.3 Interim dividends may be distributed in accordance with the waterfall set forth under article 15.2 above, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders of the Company; and

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4 In addition to the issued capital, there may be set up (i) a premium account to which any premium paid on any share is transferred and (ii) a Capital Surplus account to which any Capital Surplus paid on any share is transferred. The amounts of the premium account and the Capital Surplus Account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. For the purpose of the Articles, Capital Surplus means the amounts (a) contributed by the shareholders to the Company, without any shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company, to non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of June, 10 2009)."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

COMPARAIT:

Via L.P., une société en commandite incorporé sous les lois de Jersey, enregistrée sous le numéro 1723 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée le 17 décembre 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Via Holdco (Lux) S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184157 (la Société). La Société a été constituée le 20 janvier 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} avril 2014, numéro 833.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 octobre 2015 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales de la Société, étant les parts sociales de catégorie D de la Société, une telle catégorie de parts sociales étant divisée en dix sous-catégories de parts sociales, chacune avec une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) (les Parts Sociales de Catégorie D, chaque sous-catégorie de parts sociales étant les Parts Sociales de

Catégorie D1, les Parts Sociales de Catégorie D2, les Parts Sociales de Catégorie D3, les Parts Sociales de Catégorie D4, les Parts Sociales de Catégorie D5, les Parts Sociales de Catégorie D6, les Parts Sociales de Catégorie D7, les Parts Sociales de Catégorie D8, les Parts Sociales de Catégorie D9 et les Parts Sociales de Catégorie D10);

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel au montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales de Catégorie D ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et ayant un prix total de souscription de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros);

(3) Souscription et paiement intégral, par l'Associé Unique, des Nouvelles Parts Sociales par l'apport d'un montant total de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) pris dans les apports en capitaux propres du compte «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé du 10 juin 2009 (Compte 115).

(4) Les modifications subséquentes des Statuts pour refléter les résolutions adoptées aux points (1) et (2) ci-dessus; et

(4) Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales de la Société, étant les Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR1) chacune, les Parts Sociales de Catégorie D étant divisées en dix sous-catégories de parts sociales:

- (i) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D1,
- (ii) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D2,
- (iii) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D3,
- (iv) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D4,
- (v) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D5,
- (vi) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D6,
- (vii) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D7,
- (viii) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D8,
- (ix) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D9; et
- (x) 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie D10 (ensemble les Nouvelles Parts Sociales).

Chaque sous-catégorie de parts sociales aura les droits prévus dans les Statuts tels que modifiés comme suit.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel à EUR 500.000 (cinq cent mille euros), par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et les libèrent intégralement au moyen d'un apport d'un montant total de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) pris du Compte 115 de la Société.

La valeur de l'apport est allouée intégralement au compte capital social de la Société.

L'Associé Unique constate que, sur la base des comptes de la Société en date du 8 décembre 2015 (les Comptes), la Société dispose de réserves distribuables suffisantes pour libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par:

(a) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), divisées comme suit:

- (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A1 (les Parts Sociales de Catégorie A1);
- (ii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A2 (les Parts Sociales de Catégorie A2);
- (iii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A3 (les Parts Sociales de Catégorie A3);
- (iv) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A4 (les Parts Sociales de Catégorie A4);
- (v) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie A5 (les Parts Sociales de Catégorie A5);
- (vi) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A6 (les Parts Sociales de Catégorie A6);
- (vii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A7 (les Parts Sociales de Catégorie A7);
- (viii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A8 (les Parts Sociales de Catégorie A8);

(ix) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A9 (les Parts Sociales de Catégorie A9);
 (x) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A10 (les Parts Sociales de Catégorie A10);
 (b) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), divisées comme suit:

- (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B1 (les Parts Sociales de Catégorie B1);
- (ii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B2 (les Parts Sociales de Catégorie B2);
- (iii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B3 (les Parts Sociales de Catégorie B3);
- (iv) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B4 (les Parts Sociales de Catégorie B4);
- (v) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B5 (les Parts Sociales de Catégorie B5);
- (vi) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B6 (les Parts Sociales de Catégorie B6);
- (vii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B7 (les Parts Sociales de Catégorie B7);
- (viii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B8 (les Parts Sociales de Catégorie B8);
- (ix) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B9 (les Parts Sociales de Catégorie B9);
- (x) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie B10 (les Parts Sociales de Catégorie B10);

(c) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), divisées comme suit:

- (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C1 (les Parts Sociales de Catégorie C1);
- (ii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C2 (les Parts Sociales de Catégorie C2);
- (iii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C3 (les Parts Sociales de Catégorie C3);
- (iv) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C4 (les Parts Sociales de Catégorie C4);
- (v) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C5 (les Parts Sociales de Catégorie C5);
- (vi) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie C6 (les Parts Sociales de Catégorie C6);
- (vii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C7 (les Parts Sociales de Catégorie C7);
- (viii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C8 (les Parts Sociales de Catégorie C8);
- (ix) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C9 (les Parts Sociales de Catégorie C9);
- (x) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C10 (les Parts Sociales de Catégorie C10);

(d) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), divisées comme suit:

- (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D1 (les Parts Sociales de Catégorie D1);
- (ii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D2 (les Parts Sociales de Catégorie D2);
- (iii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D3 (les Parts Sociales de Catégorie D3);
- (iv) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D4 (les Parts Sociales de Catégorie D4);
- (v) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D5 (les Parts Sociales de Catégorie D5);
- (vi) 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie D6 (les Parts Sociales de Catégorie D6);
- (vii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D7 (les Parts Sociales de Catégorie D7);
- (viii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D8 (les Parts Sociales de Catégorie D8);
- (ix) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D9 (les Parts Sociales de Catégorie D9);
- (x) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie D10 (les Parts Sociales de Catégorie D10); et

ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune sous forme nominative, chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts. Chaque sous-catégorie de parts sociales a une valeur nominale minimale de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) et chaque catégorie de parts sociales a une valeur nominale d'un minimum de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros).

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts pour refléter les changements ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Le solde du compte de bénéfice net (après affectation à la réserve légale, si il y a lieu), s'il existe, devra être distribué comme suit:

(a) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, pour un montant égal aux profits générés par les investissements en capitaux propres acquis ou réalisés par la Société dans Via (Lux) 1 S.à r.l., y compris: tous (i) dividendes et (ii) boni de liquidation dérivés de tels investissements; et/ou (iii) plus-values (y compris sans mouvements de trésorerie) générés par

la cession totale ou partielle de tels investissements, ou autrement en relation avec tout type de tels investissements moins les charges pertinentes (les Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1), alloué comme suit:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, pour un montant égal (i) à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A2, de Parts Sociales de Catégorie A3, de Parts Sociales de Catégorie A4, de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(ii) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2, pour un montant égal (i) à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A3, de Parts Sociales de Catégorie A4, de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3, pour un montant égal (i) à zéro virgule soixante-quinze pourcent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A4, de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4, pour un montant égal (i) à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(v) en cinquième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5, pour un montant égal (i) à un virgule vingt-cinq pourcent (1.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(vi) en sixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6, pour un montant égal (i) à un virgule cinquante pourcent (1.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(vii) en septième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A7, pour un montant égal (i) à un virgule soixante-quinze pourcent (1.75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(viii) en huitième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A8, pour un montant égal (i) à deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(ix) en neuvième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A9, pour un montant égal (i) à deux virgule vingt-cinq pourcents (2,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A10; et

(x) en dixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A10, pour un montant égal au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1;

(b) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, pour un montant égal aux profits générés par les investissements en capitaux propres acquis ou réalisés par la Société dans Via (Lux) 2 S.à r.l., y compris: tous (i) dividendes et (ii) boni de liquidation dérivés de tels investissements; et/ou (iii) plus-values (y compris sans mouvements de trésorerie générés par la cession totale ou partielle de tels investissements, ou autrement en relation avec tout type de tels investissements moins les charges pertinentes (les Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2), alloué comme suit:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B1, pour un montant égal (i) à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B1 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B2, de Parts Sociales de Catégorie B3, de Parts Sociales de Catégorie B4, de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(ii) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B2, pour un montant égal (i) à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B2 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B3, de Parts Sociales de Catégorie B4, de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B3, pour un montant égal (i) à zéro virgule soixante-quinze pourcent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B3 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B4, de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales

de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B4, pour un montant égal (i) à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B4 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(v) en cinquième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B5, pour un montant égal (i) à un virgule vingt-cinq pourcent (1.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B5 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(vi) en sixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B6, pour un montant égal (i) à un virgule cinquante pourcent (1.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B6 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(vii) en septième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B7, pour un montant égal (i) à un virgule soixante-quinze pourcent (1.75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B7 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(viii) en huitième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B8, pour un montant égal (i) à deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B8 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(ix) en neuvième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B9, pour un montant égal (i) à deux virgule vingt-cinq pourcents (2.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B9 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B10; et

(x) en dixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B10, pour un montant égal au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2; et

(c) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, pour un montant égal aux profits générés par les investissements en capitaux propres acquis ou réalisés par la Société dans Via (Lux) 3 S.à r.l., y compris: tous (i) dividendes et (ii) boni de liquidation dérivés de tels investissements; et/ou (iii) plus-value (y compris sans mouvements de trésorerie générés par la cession totale ou partielle de tels investissements, ou autrement en relation avec tout type de tels investissements moins les charges pertinentes (les Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3), alloué comme suit:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C1, pour un montant égal (i) à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C1 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C2, de Parts Sociales de Catégorie C3, de Parts Sociales de Catégorie C4, de Parts Sociales de Catégorie C5, de Parts Sociales de Catégorie C6, de Parts Sociales de Catégorie C7, de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(ii) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C2, pour un montant égal (i) à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C2 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C3, de Parts Sociales de Catégorie C4, de Parts Sociales de Catégorie C5, de Parts Sociales de Catégorie C6, de Parts Sociales de Catégorie C7, de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C3, pour un montant égal (i) à zéro virgule soixante-quinze pourcent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C3 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C4, de Parts Sociales de Catégorie C5, de Parts Sociales de Catégorie C6, de Parts Sociales de Catégorie C7, de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C4, pour un montant égal (i) à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C4 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C5, de Parts Sociales de Catégorie C6, de Parts Sociales de Catégorie C7, de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(v) en cinquième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C5, pour un montant égal (i) à un virgule vingt-cinq pourcent (1.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C5 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C6, de Parts Sociales de Catégorie C7, de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(vi) en sixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C6, pour un montant égal (i) à un virgule cinquante pourcent (1.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C6 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C7, de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(vii) en septième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C7, pour un montant égal (i) à un virgule soixante-quinze pourcent (1.75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C7 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C8, de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(viii) en huitième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C8, pour un montant égal (i) à deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C8 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C9, ni de Parts Sociales de Catégorie C10;

(ix) en neuvième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C9, pour un montant égal (i) à deux virgule vingt-cinq pourcents (2,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C9 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie C10;

(x) en dixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C10, pour un montant égal au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3;

(d) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, pour un montant égal aux profits générés par les investissements en capitaux propres acquis ou réalisés par la Société dans Via (Lux) 4 S.à r.l., y compris: tous (i) dividendes et (ii) boni de liquidation dérivés de tels investissements; et/ou (iii) plus-value (y compris sans mouvements de trésorerie générés par la cession totale ou partielle de tels investissements, ou autrement en relation avec tout type de tels investissements moins les charges pertinentes (les Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4), alloué comme suit:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D1, pour un montant égal (i) à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D1 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D2, de Parts Sociales de Catégorie D3, de Parts Sociales de Catégorie D4, de Parts Sociales de Catégorie D5, de Parts Sociales de Catégorie D6, de Parts Sociales de Catégorie D7, de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(ii) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D2, pour un montant égal (i) à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D2 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D3, de Parts Sociales de Catégorie D4, de Parts Sociales de Catégorie D5, de Parts Sociales de Catégorie D6, de Parts Sociales de Catégorie D7, de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D3, pour un montant égal (i) à zéro virgule soixante-quinze pourcent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D3 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D4, de Parts Sociales de Catégorie D5, de Parts Sociales de Catégorie D6, de Parts Sociales de Catégorie D7, de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D4, pour un montant égal (i) à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D4 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D5, de Parts Sociales de Catégorie D6, de Parts Sociales de Catégorie D7, de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(v) en cinquième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D5, pour un montant égal (i) à un virgule vingt-cinq pourcent (1.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D5 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D6, de Parts Sociales de Catégorie D7, de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(vi) en sixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D6, pour un montant égal (i) à un virgule cinquante pourcent (1.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D6 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D7, de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(vii) en septième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D7, pour un montant égal (i) à un virgule soixante-quinze pourcent (1.75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D7 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D8, de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(viii) en huitième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D8, pour un montant égal (i) à deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D8 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D9, ni de Parts Sociales de Catégorie D10;

(ix) en neuvième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D9, pour un montant égal (i) à deux virgule vingt-cinq pourcents (2,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D9 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4 s'il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie D10; et

(x) en dixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D10, pour un montant égal au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 4; et

(e) aux associés, en proportion du nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société, un montant égal aux bénéfices n'étant pas qualifié comme Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1, ni comme Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2, ni comme des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 3 et ni comme des Parts Sociales Via (Lux) 4.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux dispositions de l'article 15.2 ci-dessus, à tout moment dans les conditions suivantes:

- (a) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (b) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (c) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés de la Société;
- (d) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4 En plus du capital social, il pourra être établi (i) un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute part sociale sera comptabilisé et (ii) un compte d'Apport en Capitaux Propres dans lequel tout Apport en Capitaux Propres sera comptabilisé. Le montant de prime d'émission et d'Apport en Capitaux Propres peut être utilisé par la Société pour procéder au rachat de parts sociales auprès de ses associés, afin de compenser toute perte réalisée, afin de procéder à des distributions aux associés sous la forme de dividendes ou être allouée à la réserve légale. Dans les Statuts, Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apport en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).»

Évaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges, quelle que soit leur forme, qui sera supporté par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement six mille sept cents euros (EUR 6,700.-).

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, dont le prénom, nom, statut civil et résidence sont connus du notaire, ledit mandataire a signé, avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11802. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052635/636.

(160010602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 53.627.525,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch / Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CEP III Investment Holdings LP, a limited partnership, having its registered office at 199, Bay Street, Toronto, Ontario, M5L1B9 (Canada), registered with the Ontario Ministry of Consumer and Business Services under number 122 986 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ILP III Participations S.à r.l., (hereinafter, the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123559 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th Floor, L-1653 Luxembourg, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger of December 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 14, 2007, number 373, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of December 31, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 26, 2015, number 529.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euros (EUR 2,295,550) in order to raise it from its current amount of eighty-nine million four hundred eighteen thousand three hundred Euros (EUR 89,418,300) to ninety-one million seven hundred thirteen thousand eight hundred fifty Euros (EUR 91,713,850) by the creation and issuance of ninety one thousand eight hundred twenty two (91,822) new shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares of respectively the same compartment and series, as detailed in the following table (the “New Shares”):

Compartment and serie of Shares	Total number of shares to be issued	Aggregate capital increase amount	Number of shares after capital increase	Share capital after capital increase
Compartment K Series 1	101	2.525,00	6.760	169.000
Compartment K Series 2	3.938	98.450,00	257.957	6.448.925
Compartment M Series 1	11	275,00	9.608	240.200
Compartment M Series 2	403	10.075,00	325.869	8.146.725
Compartment Q Series 1	11	275,00	5.476	136.900
Compartment Q Series 2	361	9.025,00	127.451	3.186.275
Compartment R Series 1	2.270	56.750,00	5.371	134.275
Compartment R Series 2	84.091	2.102.275,00	193.613	4.840.325
Compartment U Series 1	10	250,00	4.113	102.825
Compartment U Series 2	388	9.700,00	145.937	3.648.425
Compartment V Series 1	6	150,00	3.453	86.325
Compartment V Series 2	232	5.800,00	129.767	3.244.175
	<u>91.822</u>	<u>2.295.550,00</u>	<u>3.668.554</u>	<u>91.713.850,00</u>

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, having an aggregate amount of two million two hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euros (EUR 2,295,550), by contribution in kind in the amount of two million two hundred ninety-five thousand five hundred fifty Euros (EUR 2,295,550) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by it towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the “Receivable”).

Evidence of the contribution’s existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of November 5, 2015 of the Company, certified “true and correct” by its management;
- a contribution declaration of the sole shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation if the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable to be contributed and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company’s managers

The report of the managers of the Company, dated December 23, 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owning the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-eight million eighty-six thousand three hundred twenty-five Euros (EUR 38,086,325) so as to bring it from its current amount of ninety-one million seven hundred thirteen thousand eight hundred fifty Euros (EUR 91,713,850) to an amount of fifty-three million six hundred twenty-seven thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 53,627,525) by cancellation of one million five hundred twenty-three thousand four hundred fifty-three (1,523,453) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each and an aggregate amount of thirty-eight million eighty-six thousand three hundred twenty-five Euros (EUR 38,086,325), it holds, as detailed in the following table (the “Canceled Shares”), and to repay the Canceled Shares to the latter:

Compartment and serie of Shares	Share capital of each compartment and serie before capital decrease	Number of shares to be cancelled	Amount of the capital decrease	Number of shares after capital decrease	Share capital after capital decrease
Compartment B Series 1	4.309	3.330,00	83.250,00	979	24.475,00
Compartment B Series 2	191.119	147.722,00	3.693.050,00	43.397	1.084.925,00
Compartment C Series 1	541	1 68,00	4.200,00	373	9.325,00
Compartment C Series 2	23.483	7.332,00	183.300,00	16.151	403.775,00
Compartment C2 Series 2	6	6,00	150,00	-	-
Compartment D Series 1	11.109	11.109,00	277.725,00	-	-
Compartment D Series 2	458.987	458.987,00	11.474.675,00	-	-
Compartment G Series 2	10	10,00	250,00	-	-
Compartment I Series 1	7.584	654,00	16.350,00	6.930	173.250,00
Compartment I Series 2	267.085	23.047,00	576.175,00	244.038	6.100.950,00
Compartment J Series 1	10.331	2.185,00	54.625,00	8.146	203.650,00
Compartment J Series 2	349.380	73.890,00	1.847.250,00	275.490	6.887.250,00
Compartment K Series 1	6.760	6.750,00	168.750,00	10	250,00
Compartment K Series 2	257.957	257.947,00	6.448.675,00	10	250,00
Compartment L Series 1	5.214	2.358,00	58.950,00	2.856	71.400,00
Compartment L Series 2	186.156	84.210,00	2.105.250,00	101.946	2.548.650,00
Compartment N Series 1	906	4 07,00	10.175,00	499	12.475,00
Compartment N Series 2	123.350	55.451,00	1.386.275,00	67.899	1.697.475,00
Compartment O Series 1	7.900	814,00	20.350,00	7.086	177.150,00
Compartment O Series 2	173.284	17.862,00	446.550,00	155.422	3.885.550,00
Compartment P Series 1	4.789	4.789,00	119.725,00	-	-
Compartment P Series 2	151.303	151.303,00	3.782.575,00	-	-
Compartment S Series 1	7.289	5.216,00	130.400,00	2.073	51.825,00
Compartment S Series 2	271.997	194.641,00	4.866.025,00	77.356	1.933.900,00
Compartment W Series 1	3.523	354,00	8.850,00	3.169	79.225,00
Compartment W Series 2	128.383	12.911,00	322.775,00	115.472	2.886.800,00
		1.523.453	38.086.325		

Third resolution

Further to the above capital decrease, the Sole Shareholder resolves to reduce the related portion of the legal reserve of the Company of five hundred eighty-seven thousand six hundred and thirty-one Euros (EUR 587,631) which shall further be allocated to the distributable reserve of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. “The Company’s share capital is set at fifty-three million six hundred twenty-seven thousand five hundred twenty-five Euros (EUR 53,627,525) represented by five hundred (500) Compartment A shares, nine hundred seventy-nine (979) Compartment B Series 1 shares, forty-three thousand three hundred ninety-seven (43,397) Compartment B Series 2 shares, three hundred seventy-three (373) Compartment C Series 1 shares, sixteen thousand one hundred fifty-one (16,151) Com-

partment C Series 2 shares, two (2) Compartment E Series 1 shares, thirty-nine (39) Compartment E Series 2 shares, six thousand nine hundred thirty (6,930) Compartment I Series 1 shares, two hundred forty-four thousand thirty-eight (244,038) Compartment I Series 2 shares, eight thousand one hundred forty-six (8,146) Compartment J Series 1 shares, two hundred seventy-five thousand four hundred ninety (275,490) Compartment J Series 2 shares, ten (10) Compartment K Series 1 shares, ten (10) Compartment K Series 2 shares, two thousand eight hundred fifty-six (2,856) Compartment L Series 1 shares, one hundred one thousand nine hundred forty-six (101,946) Compartment L Series 2 shares, nine thousand six hundred eight (9,608) Compartment M Series 1 shares, three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-nine (325,869) Compartment M Series 2 shares, four hundred ninety-nine (499) Compartment N Series 1 shares, sixty-seven thousand eight hundred ninety-nine (67,899) Compartment N Series 2 shares, seven thousand eighty-six (7,086) Compartment O Series 1 shares, one hundred fifty-five thousand four hundred twenty-two (155,422) Compartment O Series 2 shares, five thousand four hundred seventy-six (5,476) Compartment Q Series 1 shares, one hundred twenty-seven thousand four hundred fifty-one (127,451) Compartment Q Series 2 shares, five thousand three hundred seventy-one (5,371) Compartment R Series 1 shares, one hundred ninety-three thousand six hundred thirteen (193,613) Compartment R Series 2 shares, two thousand seventy-three (2,073) Compartment S Series 1 shares, seventy-seven thousand three hundred fifty-six (77,356) Compartment S Series 2 shares, one thousand seven hundred thirteen (1,713) Compartment T Series 1 shares, sixty-two thousand eight hundred eighty-seven (62,887) Compartment T Series 2 shares, four thousand one hundred thirteen (4,113) Compartment U Series 1 shares, one hundred forty-five thousand nine hundred thirty-seven (145,937) Compartment U Series 2 shares, three thousand four hundred fifty-three (3,453) Compartment V Series 1 shares, one hundred twenty-nine thousand seven hundred sixty-seven (129,767) Compartment V Series 2 shares, three thousand one hundred sixty-nine (3,169) Compartment W Series 1 shares, one hundred fifteen thousand four hundred seventy-two (115,472) Compartment W Series 2 shares, all with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The Compartment A shares, the Compartment B Series 1 and Series 2 shares, the Compartment C Series 1 and Series 2 shares, the Compartment E Series 1 and Series 2 shares, the Compartment I Series 1 and Series 2 shares, the Compartment J Series 1 and Series 2 share, the Compartment K Series 1 and Series 2 shares, the Compartment L Series 1 and Series 2 shares, the Compartment M Series 1 and Series 2, the Compartment N Series 1 and Series 2 shares, the Compartment O Series 1 and Series 2 shares, the Compartment Q Series 1 and Series 2, the Compartment R Series 1 and Series 2, the Compartment S Series 1 and Series 2 shares, the Compartment T Series 1 and Series 2, the Compartment U Series 1 and Series 2, the Compartment V Series 1 and Series 2 and the Compartment W Series 1 and Series 2, together with the shares of other compartments which may be issued from time to time shall be referred to as the «Shares».”

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increase and decrease of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, in the office of the enacting Notary, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CEP III Investment Holdings LP, un limited partnership, ayant son siège social au 199, Bay Street, Toronto, Ontario, M5L1B9 (Canada), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Ontario sous le numéro 122 986 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de ILP III Participations S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123559 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 14 mars 2007 sous le numéro 373, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 26 février 2015 sous le numéro 529.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une augmentation de capital de la Société par un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2.295.550) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf millions quatre cent dix-huit mille trois cent Euros (EUR 89.418.300) à quatre-vingt-onze millions sept cent treize mille huit cent cinquante Euros (EUR 91.713.850) par la création et l'émission de quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-deux (91.822) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de même compartiment et série, comme détaillé dans le tableau suivant (les «Parts Sociales Nouvelles»):

Compartiment et série de parts sociales	Nombre total de parts sociales à émettre	Montant total de l'augmentation de capital	Nombre de parts sociales après augmentation de capital	Capital social après augmentation de capital
Compartiment K Series 1	101	2.525,00	6.760	169.000
Compartiment K Series 2	3.938	98.450,00	257.957	6.448.925
Compartiment M Series 1	11	275,00	9.608	240.200
Compartiment M Series 2	403	10.075,00	325.869	8.146.725
Compartiment Q Series 1	11	275,00	5.476	136.900
Compartiment Q Series 2	361	9.025,00	127.451	3.186.275
Compartiment R Series 1	2.270	56.750,00	5.371	134.275
Compartiment R Series 2	84.091	2.102.275,00	193.613	4.840.325
Compartiment U Series 1	10	250,00	4.113	102.825
Compartiment U Series 2	388	9.700,00	145.937	3.648.425
Compartiment V Series 1	6	150,00	3.453	86.325
Compartiment V Series 2	232	5.800,00	129.767	3.244.175
	<u>91.822</u>	<u>2.295.550,00</u>	<u>3.668.554</u>	<u>91.713.850,00</u>

Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide de souscrire aux Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, pour un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2,295,550) par apport en nature d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2,295,550) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par elle-même à l'égard de la Société, laquelle créance est incontestable, liquide et exigible (la «Créance»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan de la Société daté du 5 novembre 2015, certifié conforme par son conseil de gérance;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique attestant qu'il est le seul propriétaire de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son apport et le rendre effectif partout vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 23 décembre 2015, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour un montant de trente-huit millions quatre-vingt-six mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 38.086.325) pour l'amener de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions sept cent treize mille huit cent cinquante Euros (EUR 91.713.850) à cinquante-trois millions six cent vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 53.627.525) par annulation de un million cinq cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-trois (1.523.453) compartiments et séries de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et pour un montant total de trente-huit millions quatre-vingt-six mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 38.086.325) qu'il détient, tel que détaillé dans le tableau suivant (les «Parts Sociales Annulées»), et de repayer les Parts Sociales Annulées à ce dernier:

Compartiment et série de parts sociales	capital social de chaque part sociale de compartiment et série avant réduction de capital	Nombre de parts sociales à annuler	Montant de la réduction de capital	Nombre de parts sociales après réduction de capital	Capital social après réduction de capital
Compartiment A	500			500	12.500,00
Compartiment B Series 1	4.309	3.330,00	83.250,00	979	24.475,00
Compartiment B Series 2	191.119	147.722,00	3.693.050,00	43.397	1.084.925,00
Compartiment C Series 1	541	1 68,00	4.200,00	373	9.325,00
Compartiment C Series 2	23.483	7.332,00	183.300,00	16.151	403.775,00
Compartiment C2 Series 2	6	6,00	1 50,00	-	-
Compartiment D Series 1	11.109	11.109,00	277.725,00	-	-
Compartiment D Series 2	458.987	458.987,00	11.474.675,00	-	-
Compartiment G Series 2	10	10,00	250,00	-	-
Compartiment I Series 1	7.584	654,00	16.350,00	6.930	173.250,00
Compartiment I Series 2	267.085	23.047,00	576.175,00	244.038	6.100.950,00
Compartiment J Series 1	10.331	2.185,00	54.625,00	8.146	203.650,00
Compartiment J Series 2	349.380	73.890,00	1.847.250,00	275.490	6.887.250,00
Compartiment K Series 1	6.760	6.750,00	168.750,00	10	250,00
Compartiment K Series 2	257.957	257.947,00	6.448.675,00	10	250,00
Compartiment L Series 1	5.214	2.358,00	58.950,00	2.856	71.400,00
Compartiment L Series 2	186.156	84.210,00	2.105.250,00	101.946	2.548.650,00
Compartiment N Series 1	906	407,00	10.175,00	499	12.475,00
Compartiment N Series 2	123.350	55.451,00	1.386.275,00	67.899	1.697.475,00
Compartiment O Series 1	7.900	814,00	20.350,00	7.086	177.150,00
Compartiment O Series 2	173.284	17.862,00	446.550,00	155.422	3.885.550,00
Compartiment P Series 1	4.789	4.789,00	119.725,00	-	-
Compartiment P Series 2	151.303	151.303,00	3.782.575,00	-	-
Compartiment S Series 1	7.289	5.216,00	130.400,00	2.073	51.825,00
Compartiment S Series 2	271.997	194.641,00	4.866.025,00	77.356	1.933.900,00
Compartiment W Series 1	3.523	354,00	8.850,00	3.169	79.225,00
Compartiment W Series 2	128.383	12.911,00	322.775,00	115.472	2.886.800,00
		1.523.453	38.086.325		

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital mentionnée ci-avant, l'Associé Unique décide de réduire la portion correspondante de la réserve légale de la Société de cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-et-un Euros (EUR 587.631) qui sera allouée à la réserve distribuable de la Société.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois millions six cent vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 53.627.525) représenté par cinq cent (500) Parts sociales de Compartiment A, neuf cent soixante-dix-neuf (979) Parts sociales de Compartiment B Séries 1, quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (43.397) Parts sociales de Compartiment B Série 2, trois cent soixante-treize (373) Parts sociales de Compartiment C Séries 1, seize mille cent cinquante-et-un (16.151) Parts sociales de Compartiment C Série 2, deux (2) Parts sociales de Compartiment E Séries 1, trente-neuf (39) Parts sociales de Compartiment E Séries 2, six mille neuf cent trente (6.930) Parts sociales de Compartiment I Séries 1, deux cent quarante-quatre mille trente-huit (244.038) Parts sociales de Compartiment I Séries 2, huit mille cent quarante-six (8.146) Parts sociales de Compartiment J Séries 1, deux cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix (275.490) Parts sociales de Compartiment J Série 2, dix (10) Parts sociales de Compartiment K Séries 1, dix (10) Parts sociales de Compartiment K Séries 2, deux mille huit cent cinquante-six (2.856) Parts sociales de Compartiment L Séries 1, cent un mille neuf cent quarante-six (101.946) Parts sociales de Compartiment L Séries 2, neuf mille six cent huit (9.608) Parts sociales de Compartiment M Séries 1, trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf (325.869) Parts sociales de Compartiment M Séries 2, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts sociales de Compartiment N Série 1, soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (67.899) Parts sociales de Compartiment N Séries 2, sept mille quatre-vingt-six (7.086) Parts sociales de Compartiment O Série 1, cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-deux (155.422) Parts sociales de Compartiment O Série 2, cinq mille quatre cent soixante-seize (5.476) Parts sociales de Compartiment Q Séries 1, cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-et-un (127.451) Parts sociales de Compartiment Q Séries 2, cinq mille trois cent soixante-et-onze (5.371) Parts sociales de Compartiment R Séries 1, cent quatre-vingt-treize mille six cent treize (193.613) Parts sociales de Compartiment R Séries 2, deux mille soixante-treize (2.073) Parts sociales de Compartiment S Série 1, soixante-dix-sept mille trois cent cinquante-six (77.356) Parts sociales de Compartiment S Série 2, mille sept cent treize (1.713) Parts sociales de Compartiment T Séries 1, soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-sept (62.887) Parts sociales de Compartiment T Séries 2, quatre mille cent treize (4.113) Parts sociales de Compartiment U Séries 1, cent quarante-cinq-mille neuf cent trente-sept (145.937) Parts sociales de Compartiment U Séries 2, trois mille quatre cent cinquante-trois (3.453) Parts sociales de Compartiment V Séries 1, cent vingt-neuf mille sept cent soixante-sept (129.767) Parts sociales de Compartiment V Séries 2, trois mille cent soixante-neuf (3.169) Parts sociales de Compartiment W Séries 1, cent quinze mille quatre cent soixante-douze (115.472) Parts sociales de Compartiment W Séries 2, d'une valeur de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune. Les Parts sociales de Compartiment A, les Parts sociales de Compartiment B Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment C Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment E Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment I Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment J Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment K Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment L Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment M Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment N Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment O Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment Q Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment R Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment S Série 1 et Série 2, les Parts sociales de Compartiment T Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment U Séries 1 et Séries 2, les Parts sociales de Compartiment V Séries 1 et Séries 2, et les Parts sociales de Compartiment W Séries 1 et Séries 2 avec les parts sociales des autres compartiments qui seront émises de temps en temps, sont dénommées les «Parts»»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder l'autorisation à tout gérant de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement de l'augmentation et de la réduction de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Pouvoir

La partie comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016051324/360.

(160009406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Infront Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.012.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.813.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Infront Luxembourg S.à r.l., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B 177816, ("The Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal on 7 December 2015.

Said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to and registered with the present deed.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Sole Shareholder holds thirty-three million twelve thousand and five hundred (33.012.500) shares of Infront Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1789 dated 25 July 2015, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B, under number 177813 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 31 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2058 dated 24 August 2013.

The sole shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the internal rules of the decision making process of the boards of managers of the Company and specially create two classes of managers.

Second resolution

The Sole Shareholder therefore resolves to amend and to fully restate articles 8 (Management) of the articles of incorporation of the Company which shall have the following wording:

"8. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B) (the "Board of Managers").

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers."

Third resolution

The Sole Shareholder therefore resolves to amend and to fully restate articles 10 (Representation) of the articles of incorporation of the Company which shall have the following wording:

“ **10. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Lin Zhang from his position as manager of the Company effect as of 01 December 2015 and to grant him discharge for the performance of his mandate from the date of his appointment till the effective date of his resignation as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Jack Gao from his position as manager of the Company effect as of 01 December 2015 and to grant him discharge for the performance of his mandate from the date of his appointment till the effective date of his resignation as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Patrick Leonardus Cornells Van Denzen from his position as manager of the Company effect as of 01 December 2015 and to grant him discharge for the performance of his mandate from the date of his appointment till the effective date of his resignation as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Jacob Mudde from his position as manager of the Company effect as of 01 December 2015 and to grant him discharge for the performance of his mandate from the date of his appointment till the effective date of his resignation as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Wolfgang Streit from his position as manager of the Company effect as of 01 December 2015 and to grant him discharge for the performance of his mandate from the date of his appointment till the effective date of his resignation as manager of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as Class B manager of the Company with effective date as of 01 December 2015 and for an undetermined period of time:

Mr Sönke Ziebell, born on 22 July 1973 in Oldenburg (Germany), with address at Schluechtstrasse 25, 6330 Cham (Switzerland),

The Sole Shareholder resolves to appoint the current managers Mr Christiaan van Arkel and Ms Anne Bolköw) as Class A managers of the Company for an undetermined period of time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change its registered office from 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 13, rue Edward Steichen (1st floor), L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the transfer of registered office, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Infront Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177816, («L'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Infront Finance Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1789 du 25 juillet 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177813, (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 31 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2058 en date du 24 août 2013.

L'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les règles internes de prises de décision du conseil de gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et d'entièrement reformuler l'article 8 (Administration) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **8. Administration.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance composé de deux catégories de gérant (A et B), (le «Conseil de gérance»).

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) de la Société.

Les gérants sont nommés par résolution de l'assemblée générale des associés prise par simple majorité des voix ou, selon le cas par décision de l'associé unique qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) est de la compétence du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier et d'entièrement reformuler l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **10. Représentation.** La signature du gérant unique engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à n'importe quel moment par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B ou par la signature conjointe de deux gérants B concernant tout engagement en-dessous d'un montant précédemment déterminé par le Conseil de gérance.»

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Lin Zhang en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa date de nomination jusqu'à la date effective de sa démission en tant que gérant de la Société.

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jack Gao en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa date de nomination jusqu'à la date effective de sa démission en tant que gérant de la Société.

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Patrick Leonardus Cornells Van Denzen en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa date de nomination jusqu'à la date effective de sa démission en tant que gérant de la Société.

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jacob Mudde en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa date de nomination jusqu'à la date effective de sa démission en tant que gérant de la Société.

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Wolfgang Streit en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa date de nomination jusqu'à la date effective de sa démission en tant que gérant de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que gérant de Catégorie B et pour une durée indéterminée:

- Mr Sönke Ziebell, né le 22 juillet 1973 à Oldenburg (Allemagne), avec adresse à Schluechtstrasse 25, 6330 Cham (Suisse),

L'associé unique décide de nommer en tant que gérant de Catégorie A et pour une durée indéterminée les gérants actuels:
- Mr Christiaan van Arkel et Madame Anne Bolköw:

Sixième résolution

L'associé unique décide de changer le siège social de la Société de l'adresse 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg à 13, rue Edward Steichen (1^{er} étage), L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et frais, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre du transfert de siège social, ont été estimés à mille trois cents (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes personnes et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38884. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016051311/170.

(160009497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Friolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 161.121.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065970/10.

(160028569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Joint Transaction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 99.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 4 janvier 2016

Nomination de Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg; Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique); Monsieur Manuel BORDIGNON né le 04 juin 1969 à Esch-sur-Alzette, tous trois demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg et Monsieur Didier BEN SADOUN, né le 30 juillet 1970 à Marseille (France), demeurant au 5, rue Ordre Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, au poste d'Administrateurs.

Nomination d'ACCOUNTIS S.à r.l (anciennement Fiduciaire Jean-Marc Faber & CIE s.à r.l), ayant son siège au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le N° B60 219 au poste de Commissaire aux Comptes.

Tous les mandats viendront à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JOINT TRANSACTION S.A.

Référence de publication: 2016058098/20.

(160018036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.
